

Le 28 février 2019

OBJET : Demande de renseignements du 22 janvier 2019
N/réf. : 4631-00-2019-02

Maître,

À titre de responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)* (« *Loi sur l'accès* »), je donne suite à votre demande de renseignements du 22 janvier 2019, mais reçue à mon bureau le 7 février 2019.

Votre demande visait à obtenir les renseignements suivants :

- Le nombre de personnes détenant une carte de compétence d'opérateur d'équipement lourd et résidant ou domicilié à Kuujjuaq;
- Le nombre et/ou pourcentage d'Inuit, Premières Nations ou autochtones détenant des certificats de compétence CCQ – groupe de métiers II, résidant ou domicilié à Kuujjuaq;
- Le nombre et/ou pourcentage de non-Inuit, non membre d'une Premières Nations et non autochtones détenant des certificats de compétence CCQ – groupe de métiers II, résidant ou domicilié à Kuujjuaq;
- Le nombre total d'opérateurs d'équipement lourd détenant des certificats de compétence CCQ adéquats résidant ou domicilié à Kuujjuaq;
- Le nombre total d'Inuit, Premières Nations ou autochtones bénéficiant de certificats de compétence CCQ (tous domaines confondus) résidant ou domicilié à Kuujjuaq;
- Le nombre total de non-Inuit bénéficiant de certificats de compétence CCQ (tous domaines confondus) résidant ou domicilié à Kuujjuaq.

Après vérifications, nous vous confirmons que nous ne détenons aucun document nous permettant de répondre à votre demande.

Veillez agréer, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'application de la *Loi sur l'accès*,

François Charette
FC/mm